



Minute Sécurité : Protégés par leur détecteur Gaz

Cet accident aurait pu être mortel !

Dans la semaine du 22 Avril au 29 avril 2026, 4 personnes intervenant sur 3 chantiers différents (2 à la cokerie et 1 au TCC à Dunkerque) ont été alertées par leur détecteur de gaz de présence de gaz.

Tous les 4 ont évacué immédiatement leur lieu de travail, se sont rendus à l'infirmerie. Après contrôle par le Service Santé au travail, ils ont pu reprendre leurs activités.

S'ils n'avaient pas évacué, les conséquences auraient pu être graves, voire mortelles.

Mais lors de cette même semaine...

- 6 écarts Critiques « Gaz » sont remontés dans Symalean
 - 4 pour les Entreprises Extérieures, 2 pour personnel AMF :
 - 3 interventions sans détecteur
 - 3 interventions détecteur éteint



Règle d'or n° 8

Je respecte les règles dans les zones à risque gaz



Heureusement les 4 personnes qui ont été exposées à une atmosphère dangereuse avaient un détecteur allumé

Les 6 personnes en écarts critiques auraient pu avoir un accident grave voire mortel

Il est inacceptable de travailler dans une zone à risque gaz sans détecteur ou avec un détecteur éteint

IMPERATIF EN ZONE A RISQUE GAZ :

En début de chaque poste et avant de travailler, vérifier (en brief, en équipe, ou seul) :

- Que chacun a bien son détecteur
- Que le détecteur est allumé
- Que le détecteur a une charge suffisante

Et se rappeler que si le détecteur sonne, on évacue immédiatement (la règle s'applique aussi si le détecteur sonne pour signaler une batterie faible)

